



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ET LES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION

L'ouverture totale du marché de l'électricité et du gaz du 1^{er} juillet 2007, permettra à tous les consommateurs de choisir librement leurs fournisseurs. Dans les faits, les consommateurs pourront choisir de conserver le bénéfice des tarifs réglementés proposés par leur opérateur actuel, ou choisir une offre de marché proposée par leur opérateur ou par un fournisseur alternatif.

Dans ce contexte, EDF, mais aussi les Entreprises Locales de Distribution, (SICAE, Régies) **continueront à assurer la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** à leurs clients actuels, tout comme aux nouveaux clients souhaitant bénéficier de ces tarifs.

Cette continuité s'exercera bien entendu sur les zones de desserte sur lesquelles elles exercent leur mission de service public. En effet, ces entreprises assurent la distribution et la fourniture d'énergie, pour certaines depuis plus de 100 ans, à une population d'environ 3 millions d'habitants.

Il est à noter que les clients qui souscriront une offre de marché et quitteront donc le tarif réglementé, **ne pourront plus bénéficier de ces tarifs** pour le site concerné (logement, commerce,...).

L'Union Nationale des Entreprises Locales de l'Électricité et du Gaz, l'ANROC et la FNSICAE regroupent 130 entreprises qui emploient 3500 personnes et distribuent l'énergie sur 2500 communes du territoire national,

Contact : Jacques BOZEC, Délégué Général
Luc GATIN, Délégué Général Adjoint
Tél : 01 45 74 34 02